



Ville de Baie-Saint-Paul Plan d'action DD 2017-2022

Évolution démographique, vitalité économique et qualité de vie

1	Créer des emplois durables, de qualité et développer la main d'oeuvre.	
2	Soutenir les écoles pour l'implantation de programmes sport-études et culture-études.	
3	Encourager l'achat local, l'artisanat, les produits du terroir et l'émergence de projets novateurs en agroalimentaire.	
4	Optimiser le bâtiment de la Maison mère et disponibiliser des espaces pour des entreprises innovantes.	
5	Promouvoir le tourisme durable.	
6	Mettre à niveau les équipements de loisir tels l'aréna et la piscine	
7	Élaborer une stratégie pour attirer de nouvelles entreprises à la Maison mère.	
8	Élaborer un plan de marketing territorial et un plan de communication pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents.	
9	Développer un programme d'aide à la rénovation pour les résidences du périmètre urbain.	
10	Élaborer et mettre en place un plan de communication pour promouvoir les avantages de s'établir dans le périmètre urbain de Baie-Saint-Paul.	
12	Ajouter une offre d'éducation supérieure à Baie-Saint-Paul.	
11	Mettre en place un programme événementiels loisir et culture sur les 4 saisons axé sur les sports et le plein air.	
12	Augmenter et améliorer les espaces publics de détente, la qualité des aménagements et équipements urbains (ajout de toilettes publiques, de bancs, ...).	
13	Améliorer l'offre d'activités de loisirs et culture et, pour certaines, les rendre plus accessibles.	
14	Adopter un plan de mobilité durable (ajouter des pistes cyclables, des sentiers de marche sécuritaires).	
15	Revitaliser le secteur du quai en ajoutant des installations tel le Pavillon du Saint-Laurent et en organisant des activités (mise en valeur du Marais salins, randonnée, etc).	
16	Participer à la mise en place d'un système de transport collectif sur le territoire.	

Protection de l'environnement et changements climatiques

17	Attendre que les développements résidentiels en place soient occupés avant d'en créer de nouveaux.	
18	Adopter et réaliser le plan de protection des berges.	
19	Renforcer la réglementation de la protection des paysages et de l'environnement.	
20	Élaborer un plan de communication pour faire connaître les services environnementaux et promouvoir le Plan de gestion des matières résiduelles en collaboration avec la MRC de Charlevoix	
21	Mettre en place les mesures prévues au plan d'action de l'eau	
22	Actualiser le plan de gestion des GES de Baie-Saint-Paul	

court terme 0-2 ans

moyen terme 2-4 ans

long terme 4-5 et +